



## Jardins historiques et biodiversité

Au cours des dernières années, de nombreuses réglementations ont été élaborées en Suisse pour promouvoir la biodiversité. Dans de nombreux cas, ces éléments ne tiennent pas suffisamment compte des exigences de préservation du patrimoine des jardins historiques. Leur application généralisée peut entraîner une perte de substance ou la falsification d'éléments historiques. Dans le pire des cas, les jardins perdent leur valeur patrimoniale.

Dans ce document de prise de position, le groupe de travail sur la préservation des jardins patrimoniaux de ICOMOS Suisse souligne la possibilité de telles pertes. Elle situe les préoccupations particulières liées à la préservation patrimoniale des jardins et encourage d'entretenir un dialogue constructif avec la conservation de la nature et la promotion de la biodiversité afin de concilier les objectifs parfois contradictoires de façon professionnelle et pérenne.

### Jardins et patrimoine culturel

Les jardins historiques font partie du patrimoine culturel protégé de la Suisse. Ils sont soumis à la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Selon l'art. 1a LPN, il s'agit « de ménager et de protéger l'aspect caractéristique du paysage et des localités, les sites évocateurs du passé, les curiosités naturelles et les monuments du pays, et de promouvoir leur conservation et leur entretien ». Des dispositions de protection complémentaires se trouvent dans les législations cantonales et communales ainsi que dans des conventions internationales telles que la Charte de Venise (1964) ou la Charte des jardins historiques (Charte de Florence, 1981).

La liste ICOMOS des parcs et jardins historiques recense environ 30'000 sites potentiellement dignes de protection en Suisse. Beaucoup de ces sites sont, en tant que jardins patrimoniaux, des témoignages culturels importants dont la conservation professionnelle relève de l'intérêt public. La liste ICOMOS sert de première base pour les inventaires ayant force légale. En effet, de nombreux parcs et jardins figurant sur la liste possèdent une importance artistique, historique ou urbaine exceptionnelle – des parcs de châteaux baroques jusqu'aux exemples de l'art des jardins du XX<sup>e</sup> siècle.

### Promotion de la biodiversité dans les jardins historiques

Un jardin historique est une réalisation qui allie nature, art et architecture. Chaque jardin historique est unique en raison de son histoire et de sa configuration spécifique – plan, topographie, constructions, plans d'eau et plantations. Au-delà de leur valeur culturelle et historique, beaucoup de ces sites se distinguent par une grande diversité d'espèces végétales et animales. Cela concerne non seulement les anciens jardins mais aussi ceux qui sont plus récents. Leur entretien continu et minutieux au fil des générations a favorisé l'émergence de biotopes précieux tels que de vieux massifs arborés, des prairies de fleurs et des pelouses de parc riches en espèces, ainsi que des berges structurées. Ces habitats abritent souvent des espèces végétales et animales protégées par la loi, qui méritent d'être



conservés tout autant que les jardins patrimoniaux qui les abritent. Il n'est pas rare que les jardins soient en outre des refuges pour des plantes cultivées qui sont depuis longtemps oubliées.

En outre, les jardins historiques recèlent un potentiel de promotion de la biodiversité, dans la mesure où cela est compatible avec les objectifs de préservation patrimoniale. L'objectif principal n'est pas la création de nouveaux habitats, mais l'amélioration des biotopes existants. Rien qu'en adaptant le type d'entretien, par exemple en privilégiant le travail manuel plutôt que l'utilisation de machines, ou en modifiant l'intensité des soins, il est possible de renforcer et de développer les biotopes. Souvent, les mesures de préservation des jardins patrimoniaux et de protection des espèces vont de pair, par exemple lors de la replantation d'arbres; lors de la restauration d'une plate-bande de vivaces autrefois variée, maintenant appauvrie par des couvre-sols; lors de la remise en état d'un étang asséché ou lors de la réfection d'un ancien mur en pierres sèches.

La conservation des jardins historiques définit le cadre des interventions. Elle formule des objectifs pour la préservation, l'entretien et le développement des jardins historiques. Un conseil éclairé par des spécialistes de la protection de la nature est généralement indispensable. Cependant, lorsque des mesures visant à favoriser la biodiversité compromettent la conception, la substance ou la valeur de témoignage, la retenue est de mise. Car des modifications qui ne respectent pas la valeur patrimoniale peuvent entraîner des dommages irréversibles.

Les jardins patrimoniaux ne représentent qu'une fraction des espaces verts en Suisse et ne sont pas la cause de la crise de la biodiversité. Ils constituent plutôt des îlots de biodiversité au fil du temps. Ceux qui sont particulièrement dignes de protection, où des conditions spécifiques s'appliquent, ne doivent donc pas être considérées comme des zones problématiques ni être affectés dans leur substance ou leur signification par des interventions non adaptées à leur caractère patrimonial. C'est précisément dans ces espaces sensibles qu'il s'agit de définir des mesures en rapport avec leur contexte.

### Recommandations d'action

- **Intégrer la conservation des jardins patrimoniaux dans les réglementations.** Les bases juridiques, les directives professionnelles et les programmes de subvention pour la promotion de la biodiversité doivent prendre explicitement en compte les exigences de la conservation des jardins historiques. Des prescriptions rigides, par exemple des quotas fixes pour des zones de compensation écologique ou des exigences relatives à l'utilisation exclusive de plantes locales, peuvent être contradictoires avec les objectifs de protection d'un jardin patrimonial. Les parcs et jardins classés ne peuvent pas être valorisés écologiquement de manière arbitraire. Des critères d'évaluation différenciés et des procédures de décision interdisciplinaires sont nécessaires dans de tels cas.
- **Analyser les jardins patrimoniaux, pondérer les mesures.** Toute mesure de valorisation écologique doit être basée sur une analyse approfondie du jardin historique. La compréhension des principes de conception, des plantations traditionnelles ainsi que la documentation des usages passés constituent la base de toute planification prenant en compte la dimension patrimoniale. Dans la mesure du possible, des stratégies de préservation doivent être développées ou des plans d'entretien du parc doivent être élaborés. Dans tous les cas, une évaluation approfondie de la substance patrimoniale à conserver doit être effectuée et un accompagnement de l'entretien par des spécialistes

qualifiés doit être mis en place. Un partage entre points de vue entre patrimoine et milieux issus de l'écologie et de la protection de la nature est fondamental. Cela permet de développer des mesures qui préservent la valeur écologique du jardin tout en respectant son caractère historique et son originalité, au lieu de le transformer excessivement.

- **Planifier de manière interdisciplinaire, agir ensemble.** Seules des procédures coordonnées entre la protection de la nature, la conservation des jardins historiques, l'entretien pratique des jardins, les propriétaires et les usagers permettent de générer des solutions solides et durablement viables. Les instances de conservation des jardins historiques doivent être impliquées dès le début. L'objectif est de préserver les habitats dignes de protection et les espèces protégées, ainsi que de promouvoir la biodiversité, non pas au détriment, mais en harmonie avec la valeur patrimoniale – grâce à des mesures soigneusement coordonnées et scientifiquement fondées.
- **Promouvoir les bons exemples :** Les projets réussis, dans lesquels la promotion de la biodiversité et la conservation des jardins historiques ont été réalisées en harmonie, doivent être systématiquement répertoriés, documentés et communiqués au public. Ils favorisent la compréhension, renforcent la pratique professionnelle et accroissent la visibilité politique du sujet.

### **Penser la biodiversité et la conservation du patrimoine ensemble!**

La sauvegarde du patrimoine et la protection de la nature partagent les mêmes racines intellectuelles et un intérêt conservatoire similaire. Leur interaction au sein des jardins historiques peut être bénéfique pour les deux parties. Toutefois, une promotion intelligente de la biodiversité signifie dans tous les cas de préserver le patrimoine. Des solutions au cas par cas, un intérêt réciproque entre disciplines ainsi qu'un échange ouvert sont probablement plus efficaces que des règles générales. L'ICOMOS encourage cet échange, qui peut être profitable tant aux milieux de l'écologie et de la protection de la nature qu'au milieu de défense des jardins patrimoniaux.

Berne, le 21 mars 2026

### **Groupe de travail ICOMOS sur la conservation des jardins historiques**

Contact : [jardins@icomos.ch](mailto:jardins@icomos.ch)

#### *Littérature*

- Commission fédérale des monuments historiques: Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse, Zürich 2007
- ICOMOS : Charte des jardins historiques (Charte de Florence), 1981
- Schweizerische Gesellschaft für Gartenkultur (Hg.): Kulturnatur. Historische Gärten und Biodiversität. Jahrbuch Topiaria Helvetica 2025
- Sigel, Brigitt et al.: Naturschutz und Denkmalpflege. Wege zu einem Dialog im Garten. Zürich 1998